



SERVICE DE POLICE D'OTTAWA
OTTAWA POLICE SERVICE

Un partenaire fiable de la sécurité communautaire
A Trusted Partner in Community Safety

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS EN VUE D'UN TRAVAIL AUPRÈS DE PERSONNES VULNÉRABLES

FORMULAIRE #405/ Révisé août 2016

RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT	Date de la demande :	N° de la demande
--	----------------------	------------------

Nom de famille	Prénom	Second prénom	Autres prénoms
N° et nom de rue		N° d'app.	
Ville		Province	Code postal
		Nom de jeune fille ou autre nom de famille	
# d'années / mois		Numéro de téléphone où l'on peut vous rejoindre	

Date de naissance	Lieu de naissance	Sexe	Courriel
-------------------	-------------------	------	----------

ADRESSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES - À remplir si l'adresse est différente de l'adresse postale et/ou si vous avez habité EN DEHORS de la ville d'Ottawa au cours des 5 dernières années.					
N° et nom de rue	N° d'app.	Ville	Province	Code postal	# d'années / mois
					/
					/
					/

MOTIF DE LA DEMANDE	
<input type="checkbox"/> Bénévolat <input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Autre:	Name of Organization

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS EN VUE D'UN TRAVAIL AUPRÈS DE PERSONNES VULNÉRABLES

Ce formulaire s'adresse exclusivement aux candidats cherchant à obtenir un emploi et/ou se porter bénévole auprès de personnes vulnérables. « Personne vulnérable » désigne une personne se trouvant en situation de dépendance d'autrui, ou encore exposée à un plus fort risque que la population en général d'être agressée par une personne en position d'autorité ou de confiance par rapport à elle. Les enfants âgés de moins de 18 ans comptent parmi les personnes vulnérables.

A)	Description du poste rémunéré ou bénévole:
B)	Précisions concernant les responsabilités envers des enfants ou autres personnes vulnérables:
<input type="checkbox"/>	Je postule un emploi rémunéré ou à titre bénévole auprès d'un particulier ou d'une organisation responsable du bien-être d'un ou plusieurs enfants ou d'une ou plusieurs personnes vulnérables.
<input type="checkbox"/>	Je dégage et j'exempte par la présente le Service de police d'Ottawa et tous ses agents et employés de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes que je pourrais subir à la suite de la divulgation de renseignements par le Service de police. J'autorise par la présente le Service de police d'Ottawa à examiner les dossiers judiciaires de n'importe quel service policier du Canada et à me communiquer les résultats portant sur des condamnations criminelles, des absolutions conditionnelles et inconditionnelles, des accusations criminelles en instance ou des ordonnances judiciaires en vigueur.
<input type="checkbox"/>	Je certifie par la présente que les renseignements fournis sur le présent formulaire sont exacts et complets et ce, au meilleur de ma connaissance. Je reconnais l'avoir lu, compris, y consentir, et l'accepter dans son intégralité.
<input type="checkbox"/>	Je consens par la présente à ce qu'une vérification soit effectuée dans le fichier automatisé des relevés de condamnations criminelles géré par la Gendarmerie royale du Canada pour vérifier si j'ai déjà fait l'objet d'une condamnation relativement à toute infraction sexuelle mentionnée à l'annexe 2 de la Loi sur le casier judiciaire et à l'égard de laquelle une suspension de casier m'a été octroyée.
<input type="checkbox"/>	Je sais que, par suite de ce consentement, si ma date de naissance et mon sexe correspondent possiblement à celles d'une personne dont le nom figure dans un dossier criminel relativement à toute infraction sexuelle mentionnée à l'annexe 2 de la Loi sur le casier judiciaire à l'égard de laquelle une suspension de casier m'a été octroyée ou délivrée, on me demandera de fournir mes empreintes digitales afin de confirmer ce dossier, et le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada peut remettre au ministre de la Sécurité publique et Protection civile du Canada tout dossier à cet égard. Celui-ci peut communiquer à un corps policier ou à un organisme autorisé tout ou une partie des renseignements contenus dans ledit dossier. Le corps policier ou l'organisme autorisé me communiquera les renseignements et, si j'y consens par écrit, le communiquera au particulier ou à l'organisation susmentionnée ayant présenté la demande de vérification.
Signé par le requérant: _____	
Présenté à cette date: _____/_____/_____ AAAA/MM/JJ	

RÉSULTATS RÉSERVÉS À L'USAGE DE LA POLICE

RÉSULTATS

<p>Nous confirmons par la présente qu'aucune condamnation criminelle, ni cas en instance, ni ordonnance en vigueur, ni infraction sexuelle ayant fait l'objet d'une réhabilitation ne fut trouvée au sein du répertoire national des casiers judiciaires lors d'une recherche à partir du nom et de la date de naissance susmentionnés. La recherche n'a pas été confirmée par la voie d'empreintes digitales. Ainsi, l'exactitude et l'authenticité de cette vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ne peuvent être considérées valides que dans la mesure où la recherche n'a pas été confirmée par des empreintes digitales et dans la mesure où la documentation existe à la date et l'heure de la recherche. Certains délais sont à prévoir entre le prononcé d'une condamnation judiciaire et l'apparition des détails de l'affaire au sein du dépôt national des casiers judiciaires de la GRC. Les infractions ne sont pas toutes soumises au dépôt national des casiers judiciaires de la GRC.</p>		
<p>Nous confirmons par la présente qu'aucune condamnation criminelle, ni cas en instance, ni ordonnance en vigueur, ni infraction sexuelle ayant fait l'objet d'une réhabilitation ne fut trouvée au sein du répertoire national des casiers judiciaires lors d'une recherche à partir du nom et de la date de naissance susmentionnés. La recherche a été confirmée par la voie d'empreintes digitales. Ainsi, l'exactitude et l'authenticité de cette vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ne peuvent être considérées valides que dans la mesure où la recherche a été confirmée par des empreintes digitales et dans la mesure où la documentation existe à la date et l'heure de la recherche. Certains délais sont à prévoir entre le prononcé d'une condamnation judiciaire et l'apparition des détails de l'affaire au sein du dépôt national des casiers judiciaires de la GRC. Les infractions ne sont pas toutes soumises au dépôt national des casiers judiciaires de la GRC.</p>		
<p>Il est à noter que des condamnations criminelles, des accusations en instance ou des infractions sexuelles ayant fait l'objet d'une réhabilitation pourraient être associées au nom et/ou la date de naissance et le sexe. Cependant, seule la GRC peut le confirmer au moyen d'empreintes digitales. Ainsi, l'exactitude et l'authenticité de cette vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ne peuvent être considérées valides que dans la mesure où la recherche n'a pas été confirmée par des empreintes digitales et dans la mesure où la documentation existe à la date et l'heure de la recherche. Certains délais sont à prévoir entre le prononcé d'une condamnation judiciaire et l'apparition des détails de l'affaire au sein du dépôt national des casiers judiciaires de la GRC. Les infractions ne sont pas toutes soumises au dépôt national des casiers judiciaires de la GRC.</p> <p>Voir le document informatif ci-joint concernant la divulgation des résultats de la VSVP Présentation d'empreintes digitales requise</p>		
<p>Il est à noter qu'il existe des ordonnances judiciaires en vigueur associées au nom et à la date de naissance susmentionnés. Certains délais sont à prévoir entre le prononcé d'une condamnation judiciaire et l'apparition des détails de l'affaire au sein du dépôt national des casiers judiciaires de la GRC. Les infractions ne sont pas toutes soumises au dépôt national des casiers judiciaires de la GRC.</p> <p>Voir le document informatif ci-joint concernant la divulgation des résultats de la VSVP.</p>		
<p>Il est à noter qu'il existe des dossiers de non-condamnation, admissibles à une divulgation exceptionnelle, associés au nom et à la date de naissance susmentionnés. Ces renseignements satisfont à une évaluation de divulgation exceptionnelle, en vertu de la Loi sur les services policiers (Règl. de l'Ont. 265/98, par. 3). Certains délais sont à prévoir entre le prononcé d'une condamnation judiciaire et l'apparition des détails de l'affaire au sein du dépôt national des casiers judiciaires de la GRC. Les infractions ne sont pas toutes soumises au dépôt national des casiers judiciaires de la GRC.</p> <p>Voir le document informatif ci-joint concernant la divulgation des résultats de la VSVP.</p>		
Date d'exécution	N° du cadre	Rempli par

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS EN VUE D'UN TRAVAIL AUPRÈS DE PERSONNES VULNÉRABLES – INSTRUCTIONS CONCERNANT LA RECHERCHE

Cette recherche est à l'intention des personnes souhaitant obtenir un emploi et/ou se porter bénévole auprès de personnes vulnérables. Les renseignements sont recueillis et divulgués en vertu des articles 29(1) et 32 de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP) et de la Loi sur les services policiers, L.R.O. 1990, chap. P.15. Les renseignements figurant sur ce certificat sont exacts à la date de son émission. Pour plus de détails, visitez notre site web, le ottawapolice.ca

La vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables comprendra les renseignements suivants, tels qu'ils existent en date de la recherche :

- Toute condamnation criminelle apparaissant dans la base de données du CIPC et autres bases de données locales
- Déclarations sommaires de culpabilité au cours des cinq dernières années, lorsque identifiées;
- Verdicts de culpabilité en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les délais de divulgation prescrits;
- Cas en instance, notamment personnes accusées ou recherchées, ordonnances en vigueur, engagements à ne pas troubler l'ordre public, ordonnances de probation et d'interdiction;
- Abstentions conditionnelles et inconditionnelles;
- Dans de très rares cas, qui satisfont à une évaluation de divulgation exceptionnelle, les dispositions de non-condamnation, y compris mais sans s'y limiter, le rejet, la non-culpabilité, le sursis et le retrait;
- Les verdicts de non-responsabilité criminelle pour motif de trouble mental;
- Toutes les suspensions de dossiers telles qu'autorisées pour fins de divulgation par le ministre de la Sécurité publique.

La vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables NE COMPRENDRA PAS:

- Condamnations en vertu des lois provinciales
- Contacts avec la police locale
- Renseignements du ministère des Transports (PARIS)
- Catégorie d'intérêt particulier pour la police (IPP) du CIPC
- Ordonnances interdites du tribunal de la famille
- Renseignements étrangers
- Toute référence à des incidents liés à la santé mentale
- Diversions
- Renseignements relatifs à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) au-delà des délais de divulgation prescrits
- Toute référence à des maladies contagieuses

PROCÉDURE

- Ce formulaire ne doit pas être modifié. La modification non autorisée du formulaire est interdite et peut donner lieu à des accusations criminelles.
- Le requérant a fait vérifier son identité par la voie du site web de cyberservice de la Police d'Ottawa à partir de ses références bancaires et ses antécédents en matière de crédit. Si une vérification d'identité en personne est nécessaire, deux pièces d'identité valides devront être présentées, et doivent comprendre une photo. La carte santé ne peut être demandée à des fins d'identification, mais si la carte est présentée volontairement, aucune utilisation ou divulgation non autorisée de la carte santé n'est permise. Pour plus de détails, veuillez consulter notre site web, le ottawapolice.ca

La décision d'engager ou de recruter du personnel n'est pas prise par le Service de police d'Ottawa. Cette responsabilité revient entièrement aux représentants de l'organisation. Le Service de police d'Ottawa ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie quant à la pertinence ou la fiabilité de l'individu. Le Service de police d'Ottawa ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie quant à l'exactitude, l'intégralité ou la fiabilité des résultats de la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, dans la mesure où une telle exactitude, intégralité ou fiabilité est liée à ou repose sur l'exactitude, l'intégralité ou la fiabilité des renseignements fournis à la date et l'heure de la recherche. De ce fait, il convient de ne pas compter uniquement sur ce processus en tant que méthode de présélection et d'embauche. Une vérification de dossier est un précieux outil de présélection. Cependant, il ne doit pas remplacer des pratiques d'embauche appropriées ainsi qu'un contrôle global et préalable de la part de l'entreprise. Il incombe à l'organisation d'envisager les renseignements fournis par la police ou par la personne concernée, et de prendre ensuite des décisions appropriées pour savoir si quelqu'un devrait être exclus d'un poste particulier ou d'un programme à la lumière de ces renseignements.

CE FORMULAIRE N'EST VALIDE QUE S'IL PORTE UN SCEAU EMBOSSE OU UNE SIGNATURE NUMÉRIQUE VÉRIFIABLE.
Ce formulaire dûment rempli est approuvé par le Service de police d'Ottawa et ne doit pas être modifié.